



South Nation
Conservation
de la Nation Sud

Programme d'assainissement de l'eau

Directives du projet

TRAITEMENT ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES DE LAITERIE

TAUX DE SUBVENTION : 50 % jusqu'à concurrence de 5 000 \$

Les projets dus à un agrandissement ou à une expansion du bétail proposée au cours des 5 dernières années ne sont pas éligibles.

ÉLÉMENTS ADMISSIBLES ET EXIGENCES DU PROJET :

- Les projets situés à proximité de cours d'eau (incluant les drains municipaux) ou dans une zone de protection de la tête de puits de catégorie A ou B (www.notreeaupotable.ca) bénéficieront d'une priorité en matière de financement.
- Options admissibles pour l'élimination ou le traitement des eaux usées des laiteries :
 - Acheminement des eaux usées vers un bassin de stockage de fumier ou d'eaux de ruissellement, nouveau ou existant
 - Bassin de décantation et tranchée de traitement (premier cycle de rinçage supprimé).
 - Système de bandes filtrantes végétalisées
 - Zone humide artificielle
- Autres éléments admissibles :
 - Tuyauterie de transfert permanente et puisards
 - Compteurs d'eau
 - Éviers à faible consommation d'eau ou travaux de modernisation
 - Raccordements électriques
- Les demandeurs dont les projets auront été approuvés devront fournir des copies des permis et autorisations requis (par exemple, permis de construire, attestation d'approbation, etc.) pour leur projet.
- **Les demandeurs sont tenus d'obtenir les autorisations et permis requis avant le début des travaux.**
- En cas d'approbation, les agriculteurs faisant la demande doivent disposer de la 4^e édition du Plan environnemental agricole ou être disposés à remplir la 5^e édition de ce document avant le versement de la subvention.

COÛTS ÉLIGIBLES :

- Permis
- Matériaux
- Main-d'œuvre sous-traitée
- Services d'ingénierie
- Analyses de sol (si nécessaires dans le cadre de l'étude du site)

FRAIS INÉLIGIBLES :

- Main-d'œuvre ou utilisation de machines par le demandeur, les personnes à sa charge ou son entreprise
- Structure de laiterie et/ou de la salle de traite
- Pompe de vidange portable
- Taxes

PROCÉDURE D'APPROBATION :

Veuillez contacter la Conservation de la Nation Sud (CNS) pour remplir un dossier de demande. **Les demandes doivent être soumises avant le début de votre projet ; aucun financement rétroactif n'est disponible.**

Le sous-comité des subventions examinera les demandes selon un système de notation ; la priorité sera accordée aux projets présentant les avantages les plus importants en matière de qualité de l'eau. Les réunions d'examen ont généralement lieu en juin, septembre et novembre. Les fonds disponibles sont limités.

Les candidats retenus disposeront d'environ 12 mois à compter de la date d'approbation pour mener à bien leurs projets. Les projets approuvés seront préfinancés par le propriétaire foncier. Le financement sera versé une fois le projet achevé, après une inspection jugée satisfaisante par la CNS, et sur présentation des copies de **toutes les** factures accompagnées de preuves de paiement acceptables, des permis et de tout autre document requis. Les factures doivent fournir une ventilation détaillée des heures de main-d'œuvre, des quantités de matériaux achetés et des coûts associés.

SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DISPONIBLES :

- Entrepôts de fumier
- Réacheminement de l'eau propre / contrôle des eaux de ruissellement de la ferme

Mars 2026